

Tiège
2016

« LES P'TITES ABELLES »

Crèche Communale

Tiège, 95 4845 Jalhay
Agréée et subsidiée par l'ONE.

PROJET PEDAGOGIQUE

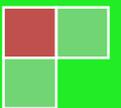


TABLE DES MATIERES :

<u>Introduction.</u>	p.3
<u>Ch. I Type de garde organisé.</u>	p.4
<u>Ch. II Coût de la journée de garde.</u>	p.4
<u>Ch. III Composition de l'équipe.</u> p.4-5	
<u>Ch. IV Accueil de l'enfant et de ses parents.</u> p.5-6	
<u>4.1 La prise de contact.</u>	p.5
<u>4.2 La familiarisation.</u>	p.5-6
<u>Ch. V Aménagement des lieux.</u> p.6-7	
<u>5.1 Organisation des espaces.</u>	p.6-7
<u>5.2.Création de trois services.</u>	p.7
<u>Ch. VI Activités qui favorisent le développement.</u> p.8-9	
<u>Ch. VII Relation de confiance avec les parents.</u> p.9-10	
<u>Ch. VIII Transitions quotidiennes.</u> p.10	
<u>Ch. IX Personne de référence.</u> p.10-11	
<u>Ch. X Respect du rythme de l'enfant.</u> p.11-15	

<u>10.1 Le sommeil.</u>	p.11-12
<u>10.2 Les repas.</u>	p.12-15
<u>10.3 Le change.</u>	p.14
<u>10.4 La propreté.</u>	p.15
<u>Ch. XI Respect des autres.</u>	
p.15-16	
<u>Ch. XII Santé et hygiène.</u>	p.16-17
<u>12.1 Hygiène</u>	p.16
<u>12.2 La Santé</u>	p.16-17
<u>Ch. XIII Allaitement maternel.</u>	p.17
<u>Ch. XIV Fréquentation du milieu d'accueil.</u>	
p.18	
<u>Ch. XV L'entrée à l'école maternelle.</u>	
p.18-19	
<u>Ch. XVI Les anniversaires.</u>	
p.19	
<u>Ch. XVII Les activités par des personnes de l'extérieur.</u>	
p.20	
<u>Conclusion.</u>	p.21

Introduction :

Depuis 2011, notre paisible petite commune s'est inscrite dans le cadre du plan « Maga ».

Les abeilles sont source de vie, être une commune « Maga », c'est une commune qui accueille et préserve les abeilles.

C'est donc tout naturellement que le Collège Communal a décidé de faire vivre sa petite ruche à Tiège, dont la fonction première est de préserver ses petites abeilles et de les aider à grandir dans un environnement sûr et agréable.

Le projet pédagogique est un soutien à toutes les personnes concernées par l'accueil des enfants au sein de notre institution.

Les parents ont une idée plus précise de ce qui est réalisé au sein du milieu d'accueil, ils savent ce qui est mis en place pour favoriser le développement et l'épanouissement de leur enfant. Il les rassure sur les compétences pédagogiques du personnel qui s'occupe chaque jour de leur enfant.

Pour le personnel, le projet pédagogique est un fil conducteur qui les guide dans leur travail au quotidien et qui aide à la cohérence entre tous les membres du personnel.

Pour les enfants, c'est une garantie de recevoir les meilleurs soins quel que soit le service dans lequel ils se trouvent et quelle que soit la personne qui assure la continuité dans ses soins et dans son accueil en général.

Par le biais de ce projet, la Direction permet et engage la réflexion autour de ce que l'on fait au quotidien, et cela donne du sens aux actes réalisés sans qu'ils ne deviennent des automatismes.

Ce sont tous les intervenants qui aident à la réalisation d'un projet pédagogique, c'est un vrai travail d'équipe au sens large. Un projet pédagogique ne peut pas être figé, il doit évoluer au cours du temps, suivant les expériences vécues, les ressentis, les réflexions quotidiennes, l'évolution des techniques et des recommandations de l'ONC.

C'est dans le but de remplir au mieux ces objectifs que nous avons placé au rez-de-chaussée une boîte à suggestion afin que tout un chacun puisse faire part à l'équipe éducative de ses idées, de ses conseils, de ses encouragements,...

Merci à tous pour votre collaboration et votre motivation toujours intactes.

Ch. I Type de garde organisé.

La crèche « Les Petites Abeilles », est un milieu d'accueil collectif, qui accueille des enfants âgés de 0 à 3 ans, de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi à raison de minimum 220 jours par an.

Nous sommes agréés et subsidiés par l'ONC pour une capacité de 25 enfants équivalents temps plein par jour.

Les enfants y sont accueillis sans discrimination.

Aucune discrimination n'a lieu à l'encontre des parents qui confient leur enfant, ni à l'encontre du personnel encadrant.

Ch. II Coût de la journée de garde.

La crèche étant agréée et subventionnée par l'ONC, le prix de la journée de garde est donc fonction des revenus de ménage et est fixé suivant le barème établi par l'ONC. (Voir le règlement d'ordre intérieur).

Ch. III Composition de l'équipe.

L'équipe d'encadrement se compose :

-de la Directrice.....qui est Elle preste un contrat à 1/2 temps.

-d'une infirmière/assistante sociale/infirmière sociale à 1/2 temps.

-de 3 puéricultrices à temps plein et de 3 puéricultrices à ¾ temps.

Le personnel est en formation continue afin de répondre au mieux aux besoins des « petites abeilles » et à l'évolution des pratiques professionnelles.

A cet effet, le milieu d'accueil ferme ses portes deux jours par an. Les parents seront prévenus au moins un mois à l'avance de ces jours de fermeture supplémentaires.

De plus, la formation continue favorise les contacts avec d'autres professionnels et permet une remise en question permanente sur la pratique, par le biais du partage d'expériences.

Le milieu d'accueil dans lequel votre enfant va évoluer sera donc en perpétuel remaniement, dans le but d'améliorer le quotidien et le confort de chacun en général, et de votre enfant en particulier.

À l'entrée de l'établissement, vous trouverez un panneau avec les photos du personnel, vous pourrez également repérer la personne qui fait l'ouverture le matin, la fermeture le soir, et savoir qui est présent dans l'établissement chaque jour.

Ce panneau est donc un repère à la fois pour maman, papa et pour l'enfant.

Ch. IV Accueil de l'enfant et de ses parents.

Inscrire son enfant au sein d'un milieu d'accueil n'est pas un acte anodin, il s'agit pour les futurs parents, de choisir l'endroit de garde pour leur enfant qui leur correspondra le mieux (gardienne à domicile, milieu d'accueil collectif, maison d'enfants,...), mais aussi l'endroit qui les rassurera le plus.

Le bien-être de l'enfant, est un élément important dont il faut tenir compte quand on se retrouve dans une démarche de recherche d'un milieu d'accueil.

Il ne s'agit donc pas uniquement de conclure un contrat d'accueil, mais bien d'organiser un réel partenariat qui doit se construire dans un climat de confiance, d'échanges et de réflexions.

4.1 La Prise de contact.

Après avoir effectué leur demande d'inscription suivant la procédure légale (cf. R01), et après avoir reçu de la part de la Direction, une confirmation d'inscription de leur enfant, les parents se rendent à la crèche pour une première visite.

Cette visite est l'occasion pour les parents de rencontrer la Directrice de l'établissement, le personnel d'encadrement, et d'explorer les lieux.

Les parents peuvent se rendre compte de façon plus concrète de ce qu'est un milieu d'accueil collectif, de la manière dont le personnel se comporte avec les enfants, de l'ambiance générale qui règne au sein de l'établissement, mais aussi de prendre connaissance du présent projet pédagogique de l'établissement et du fonctionnement global.

4.2. La familiarisation ou la période d'adaptation.

Parlons à présent des différentes étapes nécessaires afin d'acclimater doucement l'enfant, et les personnes chargées de l'éducation de l'enfant aux pratiques du milieu d'accueil.

Cette période est un moment clé de l'accueil, qui a pour utilité de **créer de nouveaux liens pour l'enfant, en présence des liens existants.**

Autrement dit, l'enfant va observer, sentir, ressentir que ses repères se modifient, s'intensifient, que de nouveaux repères se créent, suite à son entrée en milieu d'accueil.

Il s'agit également d'un moment important pour le personnel qui va devoir s'acclimater à ce nouveau bambin venu et à ses parents.

La collaboration des personnes responsables de l'enfant est indispensable, il est difficile de confier son bébé à des personnes qui ne font pas partie de son entourage propre. L'enfant ne peut se sentir rassuré que si les parents le sentent en sécurité, et sont eux-mêmes dans un processus d'élaboration d'une relation de confiance.

Les modalités de l'adaptation sont négociées avec les parents.

Un enfant n'est pas l'autre, un parent n'est pas l'autre.

Plusieurs dates seront donc fixées entre la puéricultrice qui sera chargée de l'adaptation, et les parents.

De façon schématique, on dira qu'une adaptation est terminée, une fois que l'enfant sera en mesure de rester seul, sans ses parents, au sein du milieu d'accueil sans éprouver de stress ou de mal-être, quand il parviendra à faire sa sieste calmement, et à prendre son repas avec la puéricultrice sans que la présence d'un parent ne soit requise. Dans le même ordre d'idée, l'adaptation ne sera complète que si les parents arrivent à laisser leur enfant dans le milieu d'accueil sans éprouver de culpabilité ou d'angoisse et si le personnel se sent parfaitement à l'aise dans la relation.

La durée de cette période est donc très variable, mais il faut prévoir entre 4 et 8 passages de **maximum 3h** au sein du milieu d'accueil, préalablement à l'entrée effective de l'enfant.

La phase d'adaptation est non payante pour les parents car elle est imposée par le Milieu d'Accueil dans l'intérêt de tous.

Ch. V Aménagement des lieux.

La crèche « Les Petites Abeilles » évolue dans une ruche qui était existante et qui a subi de nombreuses modifications et agrandissements.

5.1. Organisation des espaces.

La crèche dispose d'une cuisine entièrement équipée située au rez-de-Chaussée.

Le bureau de la Directrice se trouve à l'entrée de la crèche, la Directrice travaille à 1/2 temps, les parents peuvent la contacter par téléphone au 087/77.35.63., afin de convenir d'un rendez-vous en soirée ou tôt le matin.

La consultation ONC a également pris place dans les locaux de la crèche, et se situe au rez-de-chaussée, la consultation a une entrée indépendante de celle du milieu d'accueil.

Dans le hall d'entrée, une table à langer est à disposition des parents et des enfants.

Les parents peuvent donc débarrasser facilement leur enfant du manteau, bonnet, écharpe, chaussures...

Chaque enfant dispose d'un porte-manteau avec son nom et d'un casier.

Pour les mamans qui souhaitent allaiter à la crèche, **un coin allaitement a été aménagé au deuxième étage dans le réfectoire du personnel, un fauteuil confortable avec pose-pieds et un coussin d'allaitement ont été disposés.**

Il y a également un coin allaitement dans les locaux de la consultation ONC, dont la crèche peut disposer quand les locaux ONC sont inoccupés.

Le deuxième étage accueille le bureau de l'infirmière, un réfectoire et un vestiaire dédiés au personnel.

5.2. Création de trois services.

Compte tenu de la structure qui comprend un rez-de-chaussée et deux étages, les locaux destinés aux enfants sont répartis sur deux étages, les enfants évoluent dans trois services, les mini abeilles (les petits) sont au premier étage à gauche, les petites abeilles (les moyens) sont au premier étage à droite, et les abeilles (les grands) sont au rez-de-chaussée, les grands bénéficient de l'accès direct au jardin qui est entièrement clôturé et sécurisé.

La répartition des enfants dans les différents services se fait en fonction du stade de développement psychomoteur de l'enfant, et de son niveau d'autonomie et non en fonction de son âge.

Par exemple, un enfant qui a acquis la marche et qui mange sans aide extérieure accèdera, dès que possible d'un point de vue organisationnel, au

service des « petites abilles », même s'il est plus jeune qu'un autre enfant qui est moins assuré au niveau psychomoteur. Ceci afin de garantir la sécurité de l'enfant et de le laisser évoluer à son propre rythme.

Un enfant passera dès que possible, du service des « petites abilles » au service des « abilles » quand il sera en mesure de ramper et de se déplacer seul.

Ch. VI Activités qui favorisent l'autonomie.

Les activités menées au sein de la crèche sont de nature à viser une autonomie de l'enfant à tous âges, en fonction de son propre développement psychomoteur, de son rythme.

Nous savons que l'enfant observe, qu'il est capable de penser, d'effectuer ses propres expériences, et ce dès son plus jeune âge.

C'est pour ces différentes raisons, que le personnel veillera à **la mise en place d'activités adaptées aux différents groupes d'âges**, tout en mettant à la disposition des enfants des jeux de qualité, variés, et adaptés. L'adulte est une personne attentive qui veille à la sécurité de l'enfant et au respect de ce dernier en lui prodiguant une écoute attentive, et les soins nécessaires, en étant capable, par le biais de l'observation, de détecter les signes de fatigue, de faim, de lassitude par rapport à un jeu, de douleur,... et en s'abstenant de tout jugement moral ou de valeur (ex. : tu pleures tout le temps pour rien !).

Un enfant ne sera pas installé dans une position qu'il n'a pas encore acquise par lui-même de façon à ne pas le placer dans un état d'insécurité qui freine le jeu et la découverte à la fois de son propre corps et de son environnement. L'enfant va donc évoluer à son propre rythme, tout en étant stimulé et encouragé par l'adulte.

Les enfants ont accès à certains jeux sans devoir passer nécessairement par l'adulte. L'enfant a donc une liberté de choix qui permet l'acquisition de la confiance en soi, et de la maîtrise de ses capacités et de ses limites.

Afin de permettre la **liberté de mouvements**, l'enfant portera une tenue propice à l'activité physique (pas de chemise serrée, ni de robe, ni de jeans) et sera déchaussé.

La crèche est équipée d'un chauffage au sol qui est maintenu à une température de 21°C tout au long de l'année, il n'y a donc pas de risque de pieds froids.

Cependant, si les parents le souhaitent, ils peuvent mettre des petites chaussettes antidérapantes à leur enfant, et un petit legging en hiver.

Exemples d'activités proposées : peinture avec le corps, lectures, chansons, confection de gâteaux, promenades à l'extérieur de l'établissement, échanges avec l'école maternelle de Tiège, bacs à eau et bacs à sable en été, personnel qui joue d'un instrument de musique, plastiques, repas...

Exemples d'activités libres : mise à disposition de livres (en plastique, en tissu), de jeux de construction (Légos, briques, cubes à empiler,...), jeux d'imitations (déguisements, petite cuisine, poupées, garage,...), jeux d'encastrement (puzzles avec formes, formes à emboîter,...), jeux de psychomotricité (mousses, toboggans, petits escaliers,...), jeux musicaux (hochets, clochettes, bâtons de pluie, tambourins, CD de rondes enfantines,...), véhicules, ...et le jardin qui est utilisé au printemps, en été (bac à sable, bac à eau, repas sur la terrasse, module de jeux,...), en automne et en hiver (boules de neige, bonshommes de neige, luges).

Les plus petits ont besoin de calme et d'un espace sécurisé. Ils ont **besoin** de la vigilance de l'adulte de façon permanente.

Les plus grands ont besoin de plus d'espace, de s'adonner à des jeux qui requièrent une activité physique plus intense, de plus de diversité dans leurs jeux.

Ils prennent conscience de leur schéma corporel, et des possibilités que leur offre leur propre corps, ainsi que l'influence qu'ils ont sur eux-mêmes et sur les autres.

Leur curiosité et leur envie de découverte sont très prononcées.

Ce sont également les grands débuts de la **socialisation**, et l'adulte doit être présent pour instaurer certaines **limites**, pour les faire comprendre à l'enfant, et pour les faire respecter.

Ch. VII Relation de confiance avec les parents :

Le dialogue entre les parents et le personnel est indispensable pour le bien-être des enfants, que ce soit au moment de l'accueil ou au moment du retour de l'enfant.

Il est important que le personnel du milieu d'accueil soit au courant du vécu de l'enfant à la maison afin d'assurer la continuité au sein du milieu d'accueil (sommeil, déjeuner, état général,...).

De même, au retour des parents, le personnel expliquera le déroulement de la journée de l'enfant, et leur remettra le cahier de l'enfant dans lequel il a noté les

différentes étapes de la journée (siestes, repas, changes, soins, médicaments, jeux, promenades,...).

Si la puéricultrice est occupée avec un enfant quand le parent arrive, par respect pour cet enfant, la puéricultrice terminera sa tâche avant d'accueillir le parent.

De préférence, il est demandé aux parents de ne pas venir rechercher leur enfant entre 11h et 12h, et de ne pas téléphoner pendant cette période qui est consacrée au repas de midi, au change, et à la sieste,...

Les parents sont invités à communiquer à la Directrice du milieu d'accueil, leur ressenti par rapport à l'accueil de leur enfant, mais aussi leurs interrogations par rapport à l'organisation, leurs inquiétudes. Les parents sont des partenaires, et leur avis peut-être riche pour l'ensemble de l'équipe, et susciter la réflexion qui doit être permanente.

Une fois par an, une rencontre est organisée avec les parents afin de pouvoir échanger sur le quotidien du milieu d'accueil.

Ch. VIII Transitions quotidiennes :

L'espace a été aménagé de façon à ce que les parents n'entrent pas dans l'espace de jeux, afin de ne pas perturber les autres enfants, au moment de l'accueil et du retour des enfants.

Il est donc demandé aux parents de bien vouloir attendre devant la barrière qu'un membre du personnel soit disponible.

Chaque nouvel enfant est présenté individuellement à l'ensemble du groupe.

Le cahier personnel de l'enfant sert de lien entre le vœu de l'enfant à la maison, et le vœu de l'enfant au sein du milieu d'accueil, il est donc important que chaque parent y consacre un peu de temps quotidiennement.

Il est primordial que l'enfant soit rassuré lors du départ de ses parents, et que les parents prennent le temps d'expliquer à leur enfant ce qu'ils vont faire pendant la journée, et quand ils vont venir le rechercher et qui viendra le rechercher. De cette manière, l'enfant est rassuré et sécurisé, il sent que ses parents le confient à une structure qui tient compte de ses émotions et de son rythme.

Malheureusement, il n'est pas possible d'accueillir « les grands » au sein de leur service le matin à l'accueil et le soir au retour. Pour une question d'encadrement, il est nécessaire de procéder à un regroupement des différents services le matin et le soir, jusqu'à ce que le personnel soit en nombre suffisant pour assurer la continuité au sein de chaque service.

Ch. IX Personne de référence :

Lors de l'adaptation, vous et votre enfant, allez entretenir une relation plus privilégiée avec la puéricultrice qui sera chargée d'effectuer ce suivi à l'entrée de votre enfant.

Malheureusement, il n'est pas possible qu'une seule personne s'occupe de votre enfant tout au long de la journée, ou même tout au long de son séjour au sein du milieu d'accueil.

Afin de préserver la continuité, un système de communication a été mis en place entre les différents membres du personnel, afin que le suivi de l'enfant puisse être réalisé de façon optimale, et respectueuse.

Ch. X. Respect du rythme de l'enfant.

10.1. Le sommeil.

Dès que l'enfant montre un signe de fatigue, il lui sera proposé de se reposer dans son lit.

Afin que la sieste soit vécue agréablement par l'enfant, et de réserver un peu son univers familial, chaque parent a le loisir d'aménager le lit de son enfant comme il le souhaite (tour de lit, sac de couchage, peluche, doudou, sucette), mais la couette et l'oreiller sont strictement interdits. Bien entendu, ce matériel sera fourni par les parents, mais il sera entretenu par le milieu d'accueil.

Nous demandons aux parents de laisser un doudou et une sucette en permanence à la crèche afin d'éviter les drames en cas d'oubli. Le « doudou » étant un **substitut maternel**, il est parfois difficile pour bébé de s'endormir ou de s'apaiser sans lui.

Si l'enfant souffre d'un reflux, ou d'un problème respiratoire, il faudra le signaler à la Directrice de l'établissement qui prendra les mesures nécessaires afin de surélever le lit,...

Les dortoirs ne sont pas plongés dans le noir complet, afin de permettre au personnel de surveiller en permanence les enfants. Un baby-phone renforce encore cette surveillance.

Dans la mesure du possible, chaque enfant a son lit personnel, et dort chaque jour au même endroit.

Nous demandons aux parents de bien vouloir être attentifs par rapport à la position dans laquelle leur enfant dort.

Suite à différentes études relatives à la mort subite du nourrisson, le milieu d'accueil n'est pas autorisé à placer un enfant en position ventrale, sauf prescription médicale contraire.

Dans le même cadre, dans des conditions météorologiques normales, les dortoirs sont maintenus à une température qui se situe entre 18 et 20°C.

Le milieu d'accueil dispose d'un système de ventilation performant et permanent. Ce système est entretenu de façon très régulière.

Afin de lutter efficacement, contre la chaleur dans les dortoirs du 1^{er} étage, en été, nous avons été dans l'obligation de placer un système de refroidissement à air conditionné. Ce système a été autorisé par l'ONC et ne fonctionne qu'en cas de besoin lors des fortes chaleurs. Il est entretenu en fonction des normes législatives en vigueur.

10.2 Les repas.

Le repas est un moment privilégié qui doit allier détente, découverte et plaisir.

Les plus petits prennent leur biberon à la demande, en fonction de leur propre rythme, et dans les bras de la puéricultrice.

Le lait en poudre étant spécifique à chaque enfant, il est demandé aux parents d'apporter le lait en poudre recommandé par le pédiatre au sein du milieu d'accueil.

Les repas se donnent dans les bras de la puéricultrice jusqu'à ce que l'enfant soit capable de se mettre seul sur une petite chaise, et d'en sortir sans l'aide de la puéricultrice.

A ce stade la puéricultrice reste bienveillante, et accompagne le ou les enfants qui en ont besoin.

Chaque nouvel apprentissage au niveau alimentaire aura d'abord lieu à la maison, et sera suivi dans les faits par le milieu d'accueil (purée de légumes, panade, soupe, tartine,...).

Le milieu d'accueil met à la disposition des enfants de l'eau tout au long de la journée, les gobelets ou biberons sont disposés au sein même des services, les enfants peuvent en boire à n'importe quel moment de la journée.

Les repas sont préparés par une société extérieure. Le personnel du milieu d'accueil se charge de proportionner les repas, et de leur donner la texture adéquate, en fonction de l'enfant, de son âge et de son appétit.

Chaque jour, l'enfant recevra un dîner, composé d'un féculent (pommes de terre, riz, germes de blés, pâtes.) de protéines (viande ou poisson), et de légumes.

Nous donnons la soupe de légumes à la fin du repas pour ne pas couper l'appétit des enfants.

Les menus sont approuvés par une diététicienne de la société de repas, ils sont variés, équilibrés, et les légumes utilisés sont de saison.

À ce sujet, nous suivons toutes les recommandations de l'ONC, raison pour laquelle, il n'y a pas d'ajout de sel dans les aliments, les herbes aromatiques et l'huile, servent à donner du goût et de la saveur aux différents mets. Il s'agit donc d'une alimentation équilibrée.

Àu sein du service des « adultes » (Les grands), un système de self-service a été mis en place. La puéricultrice pose les plats au milieu de la table, elle sert à chaque enfant la quantité de protéines dont il a besoin, et chaque enfant se sert lui-même en féculents et en légumes.

Il faut faire confiance à l'enfant, il connaît son appétit, et cela le responsabilise, il y a peu de déchets dans les assiettes depuis la mise en place de ce système, et les enfants mangent avec plus d'appétit.

Le goûter est préparé par le milieu d'accueil, toujours suivant les recommandations ONC.

Chaque jour, les plus petits et les moyens ont une panade de fruits de saison sans ajout de sucre : pommes, poires, bananes, fraises, mangues, oranges, pêches, mandarines, ... Cette panade est accompagnée par une petite tartine ou une craquette. Nous ne mettons pas de biscuits, ni de farines biscuitées dans la panade.

Chaque jour, les grands ont des fruits, ils choisissent les morceaux de différents fruits mis à leur disposition, ces fruits sont accompagnés d'une tartine, ou d'une crêpe ou d'un pain perdu ou d'un yaourt,...en été nous préparons même des milkshakes !!

Les menus sont affichés au sein de chaque service et dans le hall d'entrée, tant pour les dîners que pour les goûters.

Nous attirons votre attention sur le fait que le petit déjeuner doit se prendre en famille, à la maison.

Cependant, nous faisons une exception pour les enfants qui arrivent avant 7h45, et dans ce cas, nous pouvons donner la tartine au sein du milieu d'accueil.

Suite au surcroît de travail que cela occasionne au personnel qui doit se montrer disponible, en priorité pour l'accueil des enfants et des parents, nous insistons pour que le petit déjeuner au sein du milieu d'accueil reste exceptionnel.

Un enfant ne sera pas forcé à manger. Cependant, si un problème alimentaire persistait de façon inquiétante, une solution serait envisagée en collaboration avec les parents, le médecin, la directrice et le personnel du milieu d'accueil, les ressources ONC,....

De manière générale, si un enfant refuse son repas, sans raison apparente, la puéricultrice lui représentera à plusieurs reprises.

Les parents sont tenus au courant via le cahier de communication de la situation liée au repas.

Dans le souci de pouvoir retracer la chaîne alimentaire, les parents ne peuvent pas apporter de repas au sein du milieu d'accueil.

En cas de régime alimentaire spécifique (allergies), les parents sont autorisés à apporter les produits nécessaires à la confection du repas au sein du milieu d'accueil.

Ces produits doivent être dans leur emballage d'origine, ils doivent être scellés, et ne peuvent être périmés.

Les gâteaux destinés à agrémenter les différentes fêtes (anniversaires, départs,...) sont préparés par les enfants et le personnel du milieu d'accueil.

10.3 Le change.

Les parents veilleront à approvisionner la crèche de linges en quantité suffisante.

Les linges de l'enfant sont déposés dans son casier et sont à son usage exclusif. Le personnel avertira les parents via le cahier de communication quand il faudra renouveler le stock de linges.

Notre milieu d'accueil autorise l'utilisation de linges lavables. Cependant, il est demandé aux parents d'apporter au sein du milieu d'accueil le sac spécifique qui sert à récolter les linges usagés. Le milieu d'accueil n'entretient pas les linges lavables, ils sont remis tels quels aux parents chaque jour.

Dans ce cas de figure, les parents doivent être vigilants, en effet, un enfant qui porte un linge lavable doit être changé plus souvent qu'un enfant qui porte des linges jetables. La capacité d'absorption des urines n'est pas la même, et afin d'éviter les problèmes de peau du fessier, le linge est changé au maximum toutes les 3 heures au lieu de 4h pour un linge traditionnel. Pour le bien être de votre enfant, il faut donc que vous soyez prévoyants...

De manière générale, les linges sont **vérifiés** toutes les 2h au sein du milieu d'accueil.

Le change est un moment privilégié entre l'enfant et la puéricultrice.

La puéricultrice parle à l'enfant, elle lui explique les gestes qu'elle réalise et elle fait participer l'enfant à chaque fois que c'est possible (Ex. : est-ce que tu peux me donner ton bras ?, L'eau n'est pas trop froide ? Tu me fais un beau sourire, tu as l'air content,...).

Nous n'utilisons pas de lingettes au sein du milieu d'accueil, mais uniquement un gant de toilette, du liniment (savon naturel à base d'eau de chaux et d'huile d'olive) et un essui.

10.4 La propreté.

Un enfant n'est pas l'autre, chaque enfant se développe à son rythme et en fonction de ses capacités. Il n'y a pas d'âge précis pour débuter l'apprentissage de la propreté, c'est l'enfant lui-même qui doit déterminer le début de cette phase.

Lui imposer n'apporterait rien de positif, l'enfant risque de se bloquer, et cela pourrait même perturber le bon déroulement de cet apprentissage.

L'entrée à l'école maternelle n'est pas un critère universel, et les établissements scolaires acceptent les enfants avec un linge culotte, il faut donc relativiser et laisser à l'enfant « le temps de prendre son temps ».

Aussi, dès que l'enfant montrera des signes de maturation neuromusculaire ou de maturation psychologique, comme par exemple une fois que l'enfant sera capable de monter les escaliers en utilisant un pied et puis l'autre, lorsque l'enfant s'intéressera aux jeux de contenu/contenant (sable, plastique), une fois que l'enfant montrera un intérêt pour le petit pot, une fois que l'enfant gardera son linge propre plus longtemps, qu'il montrera un besoin de plus d'intimité au moment du change, et en accord avec les parents, le personnel proposera à l'enfant l'utilisation du petit pot puis du petit WC.

Nous insistons sur le fait qu'un milieu d'accueil est collectif, et pour des raisons évidentes d'hygiène, mais aussi d'emploi du temps du personnel, un enfant ne sera pas laissé sans langue si les « accidents » sont répétitifs.

L'enfant sera soutenu et encouragé dans cette démarche. L'échec ne doit pas être à l'origine de remontrances.

Ch. XI Respect des autres :

Les jeux mis à la disposition des enfants seront tous partagés entre eux-ci.

Les conflits entre les enfants sont naturels et font partie des facteurs indispensables de socialisation, comme apprendre à gérer un conflit, trouver la façon de le résoudre.

L'adulte chargé de la surveillance n'interviendra pas de façon intrusive à chaque fois, il observera les difficultés et expliquera si nécessaire à l'enfant ce qui est bien et ce qui ne l'est pas.

Les enfants seront tous encouragés à respecter le matériel, le personnel, et les camarades de jeux.

Le jeune enfant ne dispose pas de la maturité nécessaire pour évaluer la portée des gestes qu'il pose.

Les limites ont donc pour fonction de permettre aux enfants de grandir, de vivre en sécurité, de s'ouvrir aux autres, et de développer leurs compétences personnelles.

Ch. XII Santé et hygiène.

12.1. Hygiène.

Des sur chaussures sont à la disposition de toutes les personnes qui entrent dans le milieu d'accueil, il est donc strictement interdit d'entrer dans la salle de jeux avec des chaussures. Le personnel porte des chaussures qui sont à usage exclusif du milieu d'accueil, ainsi qu'une blouse de travail.

Le personnel a reçu les instructions concernant l'hygiène personnelle, des mains, des espaces de jeux, de l'espace des soins.

Ainsi, le personnel de puériculture devra avoir les ongles coupés courts, et sans vernis, de manière générale, il ne portera pas de bijoux (montre, bracelets,

bagues), à l'exception de l'alliance. Les boucles d'oreilles non pendantes sont autorisées.

Le coussin à langer est lavé après chaque utilisation, et est désinfecté à chaque fois que c'est nécessaire.

L'entretien du linge, la désinfection des jeux, la vaisselle sont assurés par le personnel de puériculture.

Le nettoyage quotidien de l'établissement, est assuré par une technicienne de surface qui a été engagée par l'administration communale à mi-temps.

12.2. La santé.

Un médecin désigné par l'ONC assure la consultation obligatoire pour chaque enfant au sein du milieu d'accueil, il conseille également le personnel concernant les mesures prophylactiques à prendre en cas d'épidémie ou de maladie (règles de prévention et d'hygiène spécifiques). Le médecin est également chargé de la promotion de la santé en général.

Lorsqu'un enfant présente à son arrivée au sein du milieu d'accueil une température supérieure à 38,5°C, de la diarrhée, des vomissements, une éruption cutanée, une toux persistante, ou les signes d'une maladie reprise dans la liste des évictions (cf. R.O.I.), il ne sera admis au sein du milieu d'accueil qu'après avoir consulté son médecin qui attestera que son état de santé lui permet de fréquenter un milieu d'accueil collectif.

Si au cours de la journée au sein du milieu d'accueil, un enfant manifeste un des signes repris ci-dessus, les parents seront avertis de son état de santé au plus vite afin de prendre les dispositions adéquates, le médecin de l'enfant pourra être appelé avec l'accord des parents, et dans ce cas, la consultation sera à charge des parents de l'enfant.

À l'exception d'un antipyrétique (fièvre au-dessus de 38,5°C), et de liquide physiologique, aucun médicament ne sera administré par le personnel du milieu d'accueil à un enfant sans prescription médicale, reprenant les **quantités** de médicaments à administrer, ainsi que la **fréquence** et la **durée** du traitement, en ce y compris pour les médicaments homéopathiques, ou les médicaments à base d'extraits végétaux. Le médecin devra **signer** et **dater** sa prescription, y compris dans le carnet ONC de l'enfant.

En cas d'accident ou d'urgence, le personnel fera appel en priorité au 112.

L'enfant qui fréquente un milieu d'accueil devra être en ordre de vaccination (cf. R.O.I.).

Ch. XIII Allaitement maternel.

Afin de favoriser au maximum l'allaitement maternel, la maman qui le souhaite pourra allaiter son enfant au sein du milieu d'accueil, le matin à son arrivée, au moment du départ de l'enfant ou sur son temps de midi, si elle en a la possibilité.

Un fauteuil confortable a été disposé à cet effet dans la salle de repos du personnel, afin que la maman et l'enfant puissent partager ce moment en toute quiétude.

Il est demandé à maman de prévoir ce moment dans le respect des heures d'ouverture et de fermeture du milieu d'accueil, afin de permettre au personnel de terminer son service à l'heure prévue.

Pour éviter tout stress en cas de retard de maman, il est souhaitable de laisser au sein du milieu d'accueil du lait maternel en petites quantités, il sera étiqueté et conservé au congélateur (idéalement, une dizaine de petits pots de 30gr afin d'éviter le gaspillage de ce précieux breuvage).

Ch. XIV Fréquentation du milieu d'accueil.

Afin de favoriser au maximum l'intégration de l'enfant au sein du milieu d'accueil, il est demandé que l'enfant fréquente ce dernier à raison de trois demi-journées par semaine, au minimum.

Si pour une raison quelconque l'enfant devait quitter le milieu d'accueil en cours de journée, il est demandé aux parents, de prévenir le milieu d'accueil, et de ne pas venir chercher l'enfant pendant l'heure des repas, soit entre 11h et 12h.

Ch. XV L'entrée à l'école maternelle.

Afin de familiariser les enfants à l'entrée à l'école maternelle, des rencontres sont prévues entre les aînés du service des grands, et la classe d'accueil de l'école communale de Tiège, située sur le même trottoir que notre Crèche.

Ainsi, les enfants peuvent faire connaissance avec une institutrice, et se construire de nouveaux repères en présence de leurs repères actuels (puéricultrices et camarades du milieu d'accueil).

La classe de première maternelle de l'école de Tiège rend également visite aux enfants du milieu d'accueil.

Lors de ces rencontres, des activités spécifiques sont prévues, chants, jeux, et nous prenons une collation ensemble. C'est qui rend ce moment encore plus convivial.

Pour les parents qui le souhaitent, nous avons mis en place un projet recherche-école. Les enfants qui entrent à l'école maternelle vont à l'école le matin, et peuvent fréquenter le milieu d'accueil dès 12h et jusqu'au retour des parents.

Concrètement, une puéricultrice va rechercher les enfants concernés à l'école de Tiège à midi, les enfants dînent au sein du milieu d'accueil, ils font la sieste et les parents viennent les rechercher à l'heure prévue.

L'enfant a ainsi le temps de se familiariser en douceur aux changements de rythmes, de personnes, de lieux.

Ce projet est limité aux enfants jusqu'à l'âge de 3 ans, l'entrée à l'école maternelle étant généralement effective vers l'âge de 30 mois.

Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de mettre en place ce projet avec les autres écoles de l'entité pour une raison évidente d'organisation et de transports.

Une petite fête est organisée pour les enfants qui quittent définitivement le milieu d'accueil, en présence des autres enfants du groupe. Les parents sont invités à participer à cette activité.

Nous avons l'occasion de faire le débriefing de ces quelques mois passés ensemble, et de nous dire « au revoir ».

La puéricultrice explique aux enfants ce qui se passe et la raison de la petite fête.

Un enfant qui quitte le milieu d'accueil ne disparaît pas, il entre à l'école.

Un tableau des repères a été mis en place dans le service des « abeilles », la photo des enfants qui quittent l'établissement reste affichée dans la ruche « école », les enfants malades ou en vacances sont dans la ruche « famille », et les enfants présents sont dans la ruche « Les P'tites Abeilles ».

Ch. XVI Les anniversaires.

À chaque anniversaire d'un enfant qui fréquente le milieu d'accueil, un petit atelier cuisine est organisé afin de préparer ensemble un gâteau ou un goûter festif, et de partager ce dernier avec tous les enfants du groupe.

Il est important pour l'enfant d'avoir sa petite fête à lui, et de mettre en place un petit rituel lié aux anniversaires, comme par exemple, confectionner une petite couronne pour l'enfant fêté, passer une petite musique spécifique, faire souffler les bougies,...

C'est souvent un grand moment de fierté pour les enfants, ils attendent ce jour avec impatience.

Afin de préserver la qualité de la chaîne alimentaire, et d'éviter tout risque d'intoxication alimentaire au sein du milieu d'accueil, il est demandé aux parents de ne pas apporter de pâtisseries/gâteaux. Merci pour votre compréhension à ce sujet.

Ch. XVII Les activités par des personnes de l'extérieur.

Une fois par mois, les bibliothécaires de Jalhay et de Sart viennent au sein du milieu d'accueil afin de présenter différentes lectures aux enfants.

Les dates des lectures sont affichées dans les services. Il y a une variation dans les jours afin qu'un maximum d'enfants puissent participer à cette activité.

Nous recevons chaque année la **visite de Saint-Nicolas** au sein du milieu d'accueil, à la fermeture de l'établissement.

Chaque enfant, frères et sœurs y compris, reçoivent un sachet de friandises, et nous avons l'occasion de prendre ensemble le verre de l'amitié.

Un DVD des photos des enfants est réalisé chaque année afin que les parents puissent se rendre compte de ce qui se fait au sein de la ruche « Les P'tites Abeilles », et de la manière dont leur enfant évolue au fil du temps.

Une fois par an, une activité est réalisée avec les parents, il peut s'agir d'une sortie extérieure, d'une conférence, d'un souper,...

Conclusion.

L'ambition de toute l'équipe éducative est d'être à vos côtés, chers parents, dans le but de mener, ensemble, votre enfant de la manière la plus harmonieuse possible vers son entrée dans le monde des adultes responsables.

Nos puéricultrices ont été choisies pour leurs qualités professionnelles, mais aussi pour leurs capacités d'écoute, et d'empathie.

Si vous en éprouvez le besoin, le personnel sera à l'écoute de vos difficultés liées à l'éducation de votre enfant, et vous aidera en vous donnant des petits conseils, des pistes de réflexions,... Tout simplement parce qu'on « ne naît pas parent, on le devient ! ». Le personnel ne vous devancera pas dans cette démarche, l'initiative viendra de vous.

Notre petite ruche est située à la campagne, il serait dommage de ne pas laisser votre bambin profiter du grand air, et de la présence des animaux qui ont leur logis aux alentours de la ruche...les promenades, en dehors de la ruche, et les jeux dans notre merveilleux jardin sont donc au programme !

Tout en s'amusant et en jouant, bébé va apprendre l'importance de tenir compte de la présence des autres, de respecter les limites inhérentes à la vie en société, ces grands principes sont indispensables pour permettre à l'enfant de trouver sa place dans le monde qui l'entoure.

Lorsque bébé éprouvera du chagrin, une envie ou un besoin, il trouvera au creux des bras de la puéricultrice à la fois chaleur et réconfort, car un enfant bien rassuré est un enfant capable de construire sa personnalité, de développer ses facultés à la fois physiques et intellectuelles.

Une fois que votre enfant se montrera suffisamment autonome, qu'il aura intégré les principes d'une vie harmonieuse avec les autres, qu'il sera prêt à vivre d'autres aventures, alors il sera temps pour lui de quitter la ruche afin d'intégrer l'école.

Nous aurons atteint notre objectif qui est de permettre à ce petit être de faire ses premiers pas dans le monde, mais il aura marqué de son empreinte les lieux, il laissera à jamais les traces de son passage au sein de notre ruche.

Accusé de réception à remettre à la Direction.

Les parents déclarent avoir reçu un exemplaire du règlement
d'ordre intérieur et du projet pédagogique et déclarent adhérer à
leur contenu dans leur intégralité.

Date :.....

Signatures des parents précédées de la mention « Lu et approuvé ».

.....

.....